

## BULLETIN CATÉGORIEL des RETRAITÉ-E-S

### EDITO

#### Une année chasse l'autre

**E**n ce début d'année 2016, les membres du collectif Retraités se joignent à moi pour vous offrir leurs meilleurs vœux, évidemment de bonne santé, mais aussi vœux pour une année 2016 qui vous apporte quiétude et bonheur, contrairement à ce qu'a été 2015.

Nous avons terminé l'année 2015 comme nous l'avions commencée. 7 janvier - 13 novembre: deux attentats qui ont secoué la France. Nous étions à chaque fois glacés d'horreur et comme tétanisés par ces actes, nous demandant comment cela pouvait arriver chez nous. Oui, l'horreur arrivait à notre porte. Nous ne pouvions plus faire comme si elle n'existait pas. C'était pour nous une incompréhension et un sentiment d'impuissance. Et pourtant, nous avons trouvé la force de redresser la tête. Il fallait continuer à vivre et qui plus est, à vivre avec et pour nos valeurs culturelles, sportives et de loisirs. Les dirigeants de notre pays ont pris des décisions immédiates, l'état d'urgence, et à plus long terme, la réforme de la constitution en y inscrivant la déchéance nationale pour les terroristes binationaux nés en France. Ces décisions divisent le peuple français.

Les manifestations même pacifiques par essence telles que les marches de la COP 21 ont été interdites, des militants écologistes ont été assignés à résidence pendant les discussions de la COP ! et maintenant l'Etat créerait deux qualités de citoyens ! Nous devons nous battre pour que l'état d'urgence se termine le 26 février, terme des 3 mois, sans autre prorogation, et pour que le projet de réforme constitutionnelle ne voit pas le jour, à tout le moins pas sous sa forme initiale.

Et pour cela, de même que pour nos revendications propres à notre qualité de retraités, nous devons tous nous unir. Et comment s'unir si ce n'est en nous regroupant au travers de notre syndicat dans la FSU d'une part et dans la FGR-FP d'autre part qui l'une et/ou l'autre s'associent aux autres confédérations et/ou associations pour défendre nos valeurs. Nous avons encore du travail.

Hélène Pognant

### Sommaire

#### Page 1

- Edito

#### Pages 2

- Les vœux de Jacques BREL

#### Pages 3, 4, 5, 6, 7, et 8

- Actualité économique, sociale et politique

- Sahara le grand récit

#### Page 9

- Histoires de Ruralité par Francis Pornon

- Michel COSEM, Le Bois des Demoiselles,

#### Pages 10 et 11

- il y a 45 ans le Snetap à Cuba

#### Pages 12,13 et 14

- Remboursements médicaux-dépassements d'honoraires

-La tempête souffle sur la FGR-FP

#### Page 15

- Les deserts médicaux

#### - Page 16

- La PUMA ?? : protection universelle maladie

#### Page 17

- Pensions et pouvoir d'achat en 2016

#### Page 18

- Vers une baisse des remboursements

#### Page 19

- La guerre...

#### Page 20

- Réunion du collectif

Chantal BERGE du Collectif des Retraités trouve opportun de vous transmettre en janvier 2016 ce texte de Jean FERRAT, datant de 1968, dont l'esprit est toujours d'actualité.



**Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir  
et l'envie furieuse d'en réaliser quelques uns.  
Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer  
et d'oublier ce qu'il faut oublier.  
Je vous souhaite des passions,  
je vous souhaite des silences,  
Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil  
et des rires d'enfants.  
Je vous souhaite de respecter les différences des autres,  
parce que le mérite et la valeur de chacun  
sont souvent à découvrir.  
Je vous souhaite de résister à l'enlissement,  
à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque,  
Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche,  
à l'aventure, à la vie, à l'amour,  
car la vie est une magnifique aventure  
et nul de raisonnable ne doit y renoncer  
sans livrer une rude bataille.  
Je vous souhaite surtout d'être vous,  
fier de l'être et heureux,  
car le bonheur est notre destin véritable.**

**Jacques Brel**

## Actualité économique, sociale et politique

07/01/2016

### Les attentats



Les attentats du 13 novembre à Paris et Saint-Denis ont fait passer au second plan les autres événements de l'actualité du dernier trimestre 2015. Ces attentats, qui ont fait 130 morts et plusieurs centaines de blessés, ont été commis par des terroristes, la plupart français, et revendiqués par Daech, l'organisation terroriste la plus puissante au monde au point de revendiquer un Etat, disposant de ressources financières immenses grâce au pétrole et bénéficiant de la complicité et du double jeu de certains pays comme le Qatar, l'Arabie Saoudite et la Turquie. Ces attentats s'inscrivent dans une longue liste de massacres.

Le gouvernement français a décidé :

- d'une part de multiplier les frappes aériennes sur les positions détenues par l'EI, puis d'œuvrer à la création d'une grande coalition internationale pour intervenir militairement au Proche Orient :

- d'autre part, d'instaurer en France l'état d'urgence dès le 14 novembre et prolongé 3 mois, jusqu'au 26 février.

Le terrorisme islamique a pour causes profondes les décennies de guerres menées par les pays occidentaux en Afghanistan, en Irak, l'incapacité des organisations internationales à trouver une solution au conflit palestinien, l'intervention militaire en Libye, contribuant à déstabiliser les pays du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest, la guerre civile en Syrie qui dure depuis plus de 4 ans provoquant une vague de migration vers l'Europe sans précédent.

Il s'appuie sur une idéologie sectaire qui séduit des jeunes, en particulier en France (plusieurs centaines de combattants français), des jeunes d'autant plus réceptifs qu'ils sont en perte de repères dans une société où ils ont du mal à trouver leur place.

Il faut :

- redonner un rôle majeur à l'ONU dans la résolution des conflits pour que des solutions politiques s'imposent et que la paix s'instaure,

- mettre fin à l'abondance des armes qui circulent et dont les pays occidentaux sont les principaux fournisseurs,

- renforcer la sécurité intérieure : création de 5000 postes dans la police en 2 ans, 2500 postes dans la justice, gel des effectifs de l'armée jusqu'en 2019, sont sans doute nécessaires, mais la sécurité ne peut pas dépendre que de mesures sécuritaires.

Ce pacte de sécurité doit être accompagné d'un pacte d'égalité, de solidarité, éducatif et culturel, c'est-à-dire des moyens importants pour des services publics modernes et performants sans lesquels le délitement social prendra le dessus.

Nous devons être vigilant pour éviter que l'état d'urgence soit détourné et mis au service du maintien d'un ordre social. Les perquisitions, assignations à résidence, les interdictions de manifester lors de la COP21 ne peuvent qu'alimenter cette crainte.

L'inscription, en outre, de mesures d'urgence qui doivent avoir un caractère exceptionnel dans la Constitution banaliserait ces dispositions et constituerait un recul pour la démocratie.

### Les aspects économiques

**A - La croissance reste faible.** Les taux de 1,1% du PIB observé en 2015 et de 1,5% estimé en 2016 sont insuffisants pour faire reculer le chômage.

La BCE émet pourtant de la monnaie, mais cet argent, au lieu d'être investi, alimente la spéculation ou revient à la Banque de France sous forme de placements à des taux négatifs, et le taux d'inflation reste à un niveau très bas. Il a été

de zéro en France en 2015.

### **B - La politique de l'offre est inefficace pour l'emploi**

Elle repose sur l'idée qu'en baissant les charges, en particulier la masse salariale, les entreprises françaises seront plus compétitives, donc augmenteront leur production.

C'est cette logique qui conduit le gouvernement à accorder 16 milliards d'euros en 2016 aux entreprises, après 10 milliards en 2014 et 20 milliards en 2015, dans le cadre du CICE, sans aucune contrepartie exigée. Il faut ajouter à ces 16 milliards les allègements de cotisations sociales dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité, soit un total de 33 milliards d'euros, la partie solidarité du plan étant limitée à 2,5 milliards sous forme de baisse d'impôts aux ménages.

Mais ces crédits ne sont allés ni à l'emploi, ni aux salaires, sinon aux plus hauts d'entre eux sous forme de primes ou de bonus, ni à l'investissement qui stagne depuis 3 ans, les carnets de commande étant vides et la demande insuffisante.

Ils ont servi en grande partie à reconstituer les marges des entreprises, c'est-à-dire à gonfler les bénéfices.

Les aides aux entreprises ont pour contrepartie la baisse des dépenses publiques : baisse de 18,5 milliards en 2015 suivie d'une baisse de 16 milliards en 2016, l'estimation en emplois du coût de cette réduction étant de 250 000 postes. Dans les travaux publics par exemple, secteur qui fonctionne avec 70% avec des commandes publiques, la chute de l'investissement a été estimée à 25% sur la période 2014-2017, alors que le secteur a déjà perdu 10% de ses effectifs en 2 ans.

### **C - La législation affaiblit les salariés mais laisse le champ libre au capitalisme de plate-formes**

- *Dans le prolongement de la loi dite de sécurisation de l'emploi de 2013, de la loi Rebsamen de 2015 sur le dialogue social, la loi Macron permet des ouvertures de magasin le dimanche et en soirée jusqu'à minuit, sous conditions de compensations salariales mais dont le montant reste aléatoire.*

- *La réforme du droit du travail est une réponse aux exigences du patronat qui a fait de ce droit le bouc émissaire des difficultés économiques, le frein à l'embauche. Le gouvernement*

a présenté le 28 octobre un projet de loi qui vise, sous couvert de simplification, à réduire le code du travail à un socle minimal de droits auquel il serait possible de déroger. C'est un nouveau droit du travail qui est en préparation, reposant sur une inversion de la hiérarchie des normes. Il s'agit de substituer des accords de branches et d'entreprises à une loi pour tous les salariés.

- *Avec la précarisation de l'emploi qui ne cesse de croître, on assiste à l'émergence d'une nouvelle catégorie d'actifs, les auto-entrepreneurs, dont le nombre s'élevait en 2014 à 982 000.*

Ce sont en fait des travailleurs low-cost, hors du champ du droit du travail sur un certain nombre desquels prospèrent les géants de l'économie numérique tel qu'Uber. Ce nouveau capitalisme dit de plate-formes s'affranchit de toute contrainte, échappe aux législations nationales du travail. Il concentre entre les mains de ses actionnaires et quelques salariés la richesse créée.

Certains voient dans cette évolution du monde du travail la fin du salariat. Il n'y aurait alors que des auto-entrepreneurs donc nul besoin de code du travail. Ce n'est pas idée nouvelle, elle est un des fondements du libéralisme. Or le droit du travail est le produit de luttes, une conquête sociale.

Le développement de cette nouvelle forme de capitalisme détruit plus d'emplois qu'il n'en crée.

Le gouvernement a adopté un amendement au budget 2016 pour encadrer l'économie collaborative qui prospère au travers de plate-formes. Les revenus de ces activités sont imposables au titre de l'impôt sur le revenu, mais il n'y a rien sur les bénéficiaires des sociétés donneurs d'ordre.

L'essor des plateformes numériques permet de revenir à l'économie de troc, l'ubérisation, est source de fraude fiscale de grande ampleur qui inquiète les Etats. Un grand nombre des acteurs de l'e-commerce sont domiciliés à l'étranger et ne reversent pas la TVA. Quant aux bénéficiaires, ils fuient vers les paradis fiscaux.

- *Le projet de loi Macron sur les Nouvelles Opportunités Economiques, loi NOE, va être soumis au Conseil des Ministres en janvier.*

Le numérique est porteur d'innovations dites de rupture qui vont modifier les habitudes des consommateurs et bousculer les entreprises, comme dans le transport aérien qui pratique le low-cost.

Cette pratique a démocratisé les voyages en avion, mais destabilisé les compagnies aériennes traditionnelles et conduit à la casse du statut des salariés. Il est donc important que nos organisations syndicales soient attentives au contenu de cette loi.

## Les aspects sociaux

### A - Le chômage, la précarité, les inégalités, la pauvreté ne cessent de croître

- Malgré une baisse du taux de chômage des chômeurs de catégorie A (sans aucune activité) en septembre, *le nombre total des personnes inscrites à Pôle Emploi n'a jamais baissé.* En France près de 6 millions de personnes sont écartées d'un vrai travail.

Pour l'ensemble de l'UE, le nombre de chômeurs atteint 22,5 millions et le sous-emploi existe autant qu'en France. La comparaison des taux est souvent utilisée pour accréditer l'idée que c'est mieux ailleurs et qu'il faut plus de souplesse, plus de flexibilité, moins de protection sociale. Or c'est en partie grâce à la France que la zone euro n'a pas sombré lors de la crise de 2008 parce que la demande intérieure ne s'est pas effondrée.

- *La précarité n'a jamais été aussi grande.* Plus de 80% des embauches se font aujourd'hui en CDD dont 70% pour des durées inférieures à moins d'un mois. C'est du travail en miettes et la loi Macron permet 3 CDD consécutifs au lieu de 2. La précarité touche essentiellement les jeunes, elle prend la forme de CDD, de l'intérim mais aussi de faux stages. Elle participe en réalité d'une répartition du travail, mais « sauvage », conforme à la vision libérale, qui s'oppose à une répartition organisée sous forme par exemple d'une réduction de sa durée pour laquelle nous devons lutter. Alors que depuis 1950 les effectifs employés en France ont augmenté de 40% et que les gains de productivité ont été très importants, la durée du travail n'a baissé que de 27%. Le passage aux 35 heures en 2000 a entraîné la création d'un grand nombre d'emplois, la plus grande depuis le début du XXème siècle.

- *les inégalités explosent dans tous les domaines* : revenu, patrimoine, mais aussi accès à l'éducation, à la culture et aux soins. On recense

172 déserts médicaux, territoires où la densité médicale est très faible. Ils concernent des zones rurales, mais aussi des villes moyennes et la région parisienne n'est pas épargnée. La loi Santé essaie d'y remédier en augmentant le numerus clausus de 6,4%. Dans cette loi le tiers-payant généralisé a été adopté.

La loi «Adaptation de la société au vieillissement» a été promulguée fin décembre et elle est rentrée en application le 1er janvier. Ses deux mesures phare sont la revalorisation de l'APA et le droit au répit pour les aidants familiaux.

- *La pauvreté gagne du terrain.* En Picardie par exemple, 23% des moins de 20 ans vivent sous le seuil de pauvreté.

### B - La solidarité est de plus en plus absente en Europe

#### 1. La solidarité a été mise à l'épreuve par les migrations

- *L'Europe n'a pas été suffisamment solidaire* avec les pays limitrophes des zones de conflits au Proche Orient. En décembre 2014, une somme de 4 milliards d'aide avait été décidée pour abonder le fonds d'aide à l'accueil des réfugiés en Turquie, Liban et Jordanie. Seuls 50 millions ont été versés ( un peu plus de 10%), ce qui explique en partie l'afflux de migrants vers l'Europe.

- *Les pays européens ont été très divisés* sur la proposition de se répartir 120 000 réfugiés. Le gouvernement hongrois d'extrême droite a donné le ton en fermant ses frontières, suivi par l'Autriche, la Slovaquie et la Pologne. Le gouvernement français a mis des mois à accepter 24 000 réfugiés sur 2 ans. La Grande-Bretagne laisse le soin à la France de protéger sa frontière en parquant les migrants à Calais.

- *En 2015 près de 750 000 réfugiés* sont arrivés en Europe par la mer.

- *Les mouvements migratoires ont pour causes* les guerres mais aussi la mondialisation économique et financière. En délocalisant leurs productions dans les pays émergents, sans soucis de contribuer à leur développement économique, provoquant comme en Chine une pollution insupportable, les pays donateurs attirent une partie des populations la mieux formée.

A ces deux causes s'ajoutent les changements climatiques. Le HCR (Haut Commissariat des

Nations Unies pour les Réfugiés) estime à plus de 60 millions le nombre total de réfugiés et déplacés en 2015

- *Le drame des réfugiés révèle aussi la nature du projet européen, au service exclusif de la circulation des capitaux et des marchés et en échec lorsqu'il s'agit d'intégrer les hommes.*

Mais le repli sur soi, la fermeture des frontières ne sont pas des solutions. Il faut réorienter la construction européenne avec comme objectifs l'instauration de la paix, le développement solidaire avec les pays du sud et l'organisation de la mobilité des personnes, la lutte contre le réchauffement climatique.

2. Le manque de solidarité entre les pays européens se manifeste aussi sur les questions sociales et fiscales.

*L'harmonisation sociale ne progresse pas. Dans 6 pays, il n'y a toujours pas de salaire minimum et le dumping social par le biais des travailleurs détachés continue (plus de 20 000 en France dans le BTP et l'agriculture).*

3. On peut aussi interpréter la volonté de certaines régions (Catalogne par ex.) d'être indépendantes comme un moyen de se soustraire à la solidarité.

## C - La violence sociale est de plus en plus grande

Elle se manifeste par :

- *La multiplication des conflits liée à l'annonce de plans sociaux et de licenciements, liée à l'absence de dialogue avec les organisations syndicales dans les entreprises, liée à la dégradation des conditions de travail, liée aussi aux salaires et aux rémunérations insuffisants.*

Les conflits sont de plus en plus nombreux mais ils restent catégoriels et les organisations syndicales ont du mal à les fédérer.

- *La criminalisation de l'action syndicale : les délégués syndicaux de Good Year à Amiens ont été condamnés à de la prison, ceux d'Air France ont été traités par la police comme des criminels.*

- *La violence sociale prend parfois l'apparence de la démocratie : des referendums organisés dans des entreprises sont destinés à faire valider par les salariés les conditions de leur exploitation (SMART).*

## D - Des retraités de plus en plus maltraités

- *Ils ont manifesté en octobre en adressant une carte pétition au Président de la*

République contre le gel des pensions. La *revalorisation dérisoire de 0,1%* accordée à partir

du 1er octobre, justifiée par la faiblesse de l'inflation est loin de compenser la baisse du niveau de vie des retraités provoquée par l'accroissement des prélèvements qu'ils subissent.

Ils ont à nouveau manifesté le 24 novembre.

- Si le niveau des retraites est aujourd'hui à peu près identique aux revenus des actifs, selon le COR, il pourrait chuter fortement pour atteindre seulement 70% de celui des actifs en 2060. Le MEDEF s'y emploie avec les retraites complémentaires qui représentent 25% de la pension d'un ouvrier, 50% de celle d'un cadre, au travers de l'accord qu'il vient de signer avec la CFDT sur l'AGIRC et l'ARRCO, allongeant de fait la durée des cotisations et reculant l'âge de la retraite. C'est pour éviter une dégradation du niveau de vie des retraités que l'indexation des pensions sur les salaires est une revendication que nous devons réaffirmer.

## Les aspects politiques

### 1. Le gouvernement maintient le cap: l'austérité

- Le budget 2016 est orienté vers l'aide aux entreprises au détriment des services publics aux moyens de plus en plus réduits, au détriment également de l'aide aux associations sportives, culturelles, qui jouent pourtant un rôle essentiel pour la cohésion sociale.

Or l'austérité budgétaire sape les bases du pacte républicain.

- Les reculs sociaux s'observent dans tous les pays de l'UE dont les dirigeants sont allés jusqu'à dénier au gouvernement grec la possibilité de choisir une politique alternative. Reculs sociaux mais aussi démocratiques. L'austérité produit partout les mêmes effets : repli sur soi, xénophobie, montée de l'extrême droite, autant de phénomènes qui menacent l'existence de l'UE.

Pour Thomas Piketty, «c'est l'austérité qui a conduit à la montée des égoïsmes nationaux et des tensions identitaires»...« *C'est par le développement social et équitable que la haine sera vaincue* ».

- Cependant le rapport des forces évolue : Siriza en Grèce, Podemos en Espagne, les partis de gauche en Irlande, l'alliance à gauche

au Portugal, le parti travailliste anglais dirigé par Jeremy Corbyn sont autant de forces qui s'opposent à l'austérité et luttent en faveur d'une coopération européenne sur d'autres bases.

## 2. Les scores du FN sont de plus en plus forts

Au 1er tour des élections régionales, le FN a recueilli 28% des suffrages et arrive en tête de toutes les formations politiques.

Le Front de gauche et EELV n'ont obtenu que de faibles pourcentages, faute sans doute de projet alternatif crédible.

Le risque de voir des régions « tomber » aux mains du FN a conduit à un vote massif pour la droite en Nord-Pas de Calais-Picardie et en PACA, mais aussi à la disparition dans les assemblées régionales de tous les représentants des partis de gauche.

Le mode de scrutin à deux tours ne peut être satisfaisant pour la démocratie. Or, ce schéma va s'imposer pour les prochaines élections présidentielles avec le risque de voir disparaître les formations politiques qui, à gauche en particulier, proposent d'autres choix.

## 3. La résistance au TAFTA s'organise

Le traité de libre échange Europe-Amérique du Nord vise, sous couvert de liberté, à imposer des règles nouvelles au commerce entre l'Amérique du Nord et l'UE, reléguant au second plan le droit des Etats au profit de règles d'arbitrage internationales. Il prévoit la suppression des droits de douane, ce qui permettrait aux multinationales de commercer sans entrave.

Ce traité fait planer une menace sur les normes alimentaires et sanitaires jugées trop strictes par les USA, mais aussi sur la sécu, les services de l'eau, d'énergie, d'éducation... les services publics étant considérés par les défenseurs du libéralisme comme des entraves à la concurrence.

Les négociations sont menées depuis 2013 dans le plus grand secret, mais se heurtent à une forte mobilisation.

La résistance s'organise aussi au Canada et aux USA.

## 4. L'accord contre le réchauffement climatique est source d'espoirs

- La COP 21 qui a réuni début décembre à Paris

195 pays pour l'adoption de mesures permettant de limiter le réchauffement de la planète qui touche d'abord les pays les plus pauvres, a abouti à un accord à l'unanimité.

Cet accord a été salué comme un tournant. C'est le premier accord universel contraignant. Il est applicable dès 2020 à l'ensemble des pays et 100 milliards de dollars par an seront accordés aux Pays en voie de développement.

- Il a été permis grâce à une mobilisation planétaire: 57 marches ont été organisées dans les plus grandes villes du monde à l'initiative des militants du climat regroupés dans le réseau international Urgence Climat Justice Sociale(UCJS). En France, la coalition Climat 21 regroupe 130 organisations dont la FSU. Ce mouvement prend de l'ampleur. car la question du climat est connectée avec les luttes contre le TAFTA et contre les politiques d'austérité notamment.

Ces organisations ont déjà remporté des *victoires importantes*, contraignant par exemple l'abandon du projet d'oléoduc pour le transport des sables bitumineux du Canada aux USA.

Pour Naomi Klein, auteure de «La stratégie du choc, la montée du capitalisme du désastre», *«changer le climat c'est changer le système»*. Elle appelle à *«se saisir de la bataille du climat pour en finir avec le capitalisme et assurer la transformation progressiste»*.

**En conclusion, Tout va mal, mais :**

**1. la réaction républicaine** au second tour des élections régionales est un élément positif et encourageant. Cependant l'arrêt et le reflux de ce parti passent par une mobilisation contre les politiques d'austérité avec l'élaboration de projets alternatifs susceptibles de remporter l'adhésion des populations, et pour une réorientation de la politique européenne, mobilisation à laquelle nos organisations syndicales doivent participer.

**2. L'accord** adopté à l'issue de la **COP 21** est aussi encourageant. La coopération internationale est apparue comme l'alternative crédible à un système capitalisé mondialisé qui exploite les peuples, pille les ressources naturelles et dévaste

la planète pour le seul profit de quelques-uns. Ceci, d'autant plus que, selon Guillaume Duval d'Alternatives Economiques

Le SNETAP place de la République

- la mondialisation qui a conduit à ces désastres écologiques arrive à un tournant : la Chine, qui a joué un rôle majeur dans le dumping social conduisant à une pollution insupportable pour sa population, est en train de réorienter son modèle économique et aucune autre zone au monde n'est en mesure d'exercer le même type de pression.

- Les progrès importants sont enregistrés dans le combat engagé à l'échelle mondiale contre la fraude et l'évasion fiscale.

- Après l'écroulement du Rana Plaza au Bangladesh et le scandale de Volkswagen, l'encadrement des pratiques sociales et environnementales des multinationales est de plus en plus strict. Et pour reprendre le titre du dernier livre de Naomi Klein chez Acte Sud 2015

« **Tout peut changer**

André LANGUILLE



## SAHARA....Le grand récit- chez Belin

**L'auteur :** Michel PIERRE Historien, licencié en histoire de l'art et archéologie, diplomate (à Alger de 1988 à 1992 puis 2001 à 2005), a séjourné au Mali, Burkina-Faso, Tchad, en Mauritanie et en Egypte.

**Le livre :** c'est un livre d'histoire

**Climatique :** transformation d'une savane peuplée en désert suite au développement de la sécheresse pendant des millénaires.

**Des différentes civilisations, avec leurs rites et leurs croyances,** qui l'ont traversé en y traçant des routes commerciales très fréquentées. **Politique :** des Egyptiens à Al-Quaïda. **Pour les pays limitrophes le Sahara est aujourd'hui l'objet d'enjeux économiques liés aux richesses de son sous-sol.**

L'auteur nous permet de mieux connaître les grands groupes humains qui y vivent : Bédouins, Maures, Touaregs et Toubous, berbères et arabes, porteurs d'autres traditions que celles de l'Islam. Ce sont aussi des lieux de savoir, de relais de l'écrit, des oasis de savants et de lettres liés à l'Islam.

On y découvre la persistance du commerce des esclaves venus d'Afrique ainsi que certains aspects noirs de la colonisation française (ex : la mission Flatters en 1881).

Ce livre aide à comprendre les guerres actuelles engendrées par les conflits religieux dans l'ensemble de ce vaste désert. J'ai écouté l'auteur nous parler de son livre lors des Rendez-Vous de l'Histoire à Blois en octobre 2015 et ce fut passionnant.

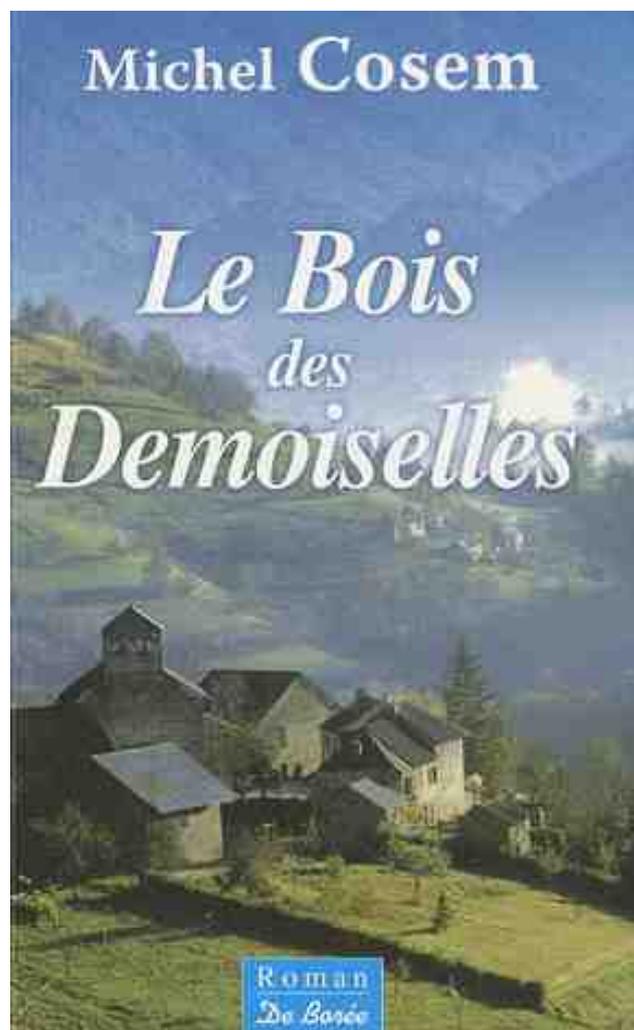


Annick Leblanc

## HISTOIRES DE RURALITÉ par Francis Pornon

**Michel COSEM, *Le Bois des Demoiselles*, roman aux éd. De Borée.**

Voici un roman mettant en scène l'épisode historique des « Demoiselles » : des jeunes gens masqués en fantômes pour lutter contre l'accaparement des forêts au profit des maîtres de forge dans l'Ariège au mitan du XIXème siècle. L'auteur, très informé de la vie et de la situation qu'il évoque, ne se croit pas tenu de respecter les règles d'une psychologie et d'un exotisme du roman historique. Il traite plutôt ce roman comme une suite d'épisodes de feuilleton où les personnages partent et se retrouvent en fugues musicales et picturales. On lira avec bonheur des descriptions de nature : « *les grandes pentes boisées de hêtres, de chênes, parfois de sapins, ces étendues rousses de feuilles d'automne cachant à peine la fente étroite des sources et des ravines* ». Et avec plaisir des indications comme : « *La forêt [...] c'était tout un monde d'hommes étranges et de bêtes fantastiques. Les contes ne manquaient pas pour forger l'esprit depuis l'enfance [...] Tous avaient dans un recoin de leur tête un endroit obscur où s'endormaient les loups et les ours* ». Pendant que dans les villes, sur ordre de Paris, s'épanouit une classe que le capitalisme enrichit de ce qu'il dérobe aux prolétaires, les enfants de paysans crèvent de faim dans le Couserans où la pomme de terre est malade et où l'on vole les forêts jadis communes. Mais rien n'est ennuyeux dans cette histoire d'amour des gens de peu. Il y a les luttes et les fêtes, le dresseur et montreur d'ours, le truand, le contrebandier, etc. sans oublier la belle institutrice, aimée du beau Micoulaou avec qui elle s'égare plus d'une fois dans ces bois : « *Le garçon fut sur elle comme un loup sur une louve. Elle l'aida, tant il était avide, à entrer en elle. Ce fut longtemps après qu'ils se séparèrent, se regardant et riant des petits pétales collés à la sueur de leur visage [...]* ». L'auteur connaît et aime l'amour, ce qui n'est pas son moindre avantage, surtout en terre des troubadours.



Hélène Pougant

## Il y a 45 ans,



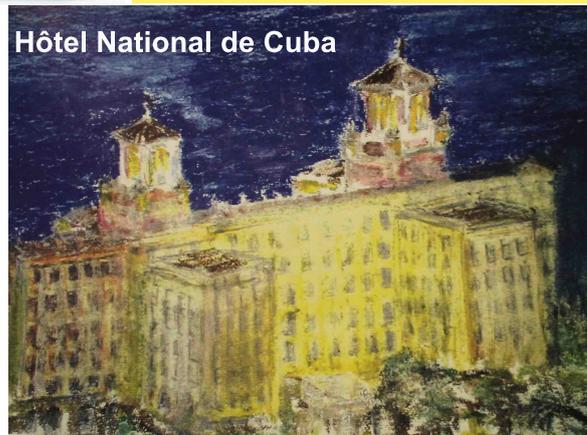
## le SNETAP à Cuba

**E**n janvier 1970, au secrétariat général, nous sommes contactés par le *Comité de liaison scientifique franco-cubain* basé sur la Sorbonne. Des enseignants cubains du technique faisaient appel à notre expérience pour des informations, documents, conseils. Nous donnons une réponse très favorable et des contacts ont lieu avec le responsable du Comité, Dacunha Castelle. Arrive ensuite de l'ambassade une invitation pour «deux membres de votre syndicat» à se rendre à Cuba en août, chiffre porté à six quelques semaines plus tard, le SNES-FEN ayant décliné l'invitation de quatre de ses militants. Nous désignons trois membres du secrétariat, Claude Jactel, Emma Malvy et moi (le quatrième, Jean-Claude Beauvieux faisait alors une primo-infection), plus la trésorière, Suzel Maître, et deux membres du CSN, Louis Reveleau et Max Hernandez, lequel parlait l'espagnol. Pour des raisons de disponibilité de quatre participants, le séjour sera limité à trois semaines au lieu des quatre prévues.

### 1970

Le gouvernement français ayant, après mai 68, interdit l'accès du territoire national à *tout avion en provenance ou à destination de Cuba*, c'est de la Madrid franquiste que nous embarquons sur un *Britannia* à hélices (ex-bombardier de 39/40) de la *Cubana de Aviacion*, qui volait à 3000 mètres et mettait 22 heures ou plus pour atteindre la Havane après une escale aux Açores du fasciste Salazar et une au Canada. On nous installe dans le luxueux *Hotel Nacional*, et le marathon commence le lendemain.

La première visite (une école d'infirmières vétérinaires, une spécialité que le lobby des véto n'est pas près d'accepter en France) donne le ton lorsque deux filles de 15 ans en uniforme militaire nous présentent les armes avec fusil d'assaut et baïonnette au canon... L'enseignement technique dépendait alors du Ministère des Forces armées : les élèves faisaient en même temps leur service



militaire et étaient donc utilisables dès la fin de leurs études.

A l'école de la canne de Guantanamo, un hangar abritait le matériel agricole, un autre une batterie de DCA desservie par les élèves.

Nous avons visité une vingtaine d'établissements scolaires dont, à Artemisa, la première école secondaire mixte à la campagne (450 internes, en études-travail dans la bananeraie voisine), ouverte depuis six mois, dirigée par une femme de 23 ans. Nous avons aussi visité plusieurs centres de production : un jour, nous sommes revenus à l'hôtel avec six régimes de bananes qui, au bout de quelques jours dans la suite d'Emma, ont embaumé l'étage et fait le bonheur des plus sympas des Français des *Cours d'été*. A l'Hôtel National, uniquement petits déjeuners et courtes nuits. Et aussi une nuit dans la prestigieuse station balnéaire de Varadero, une à Gama, (village indien et crocodiles), deux à l'hôtel Versailles de Santiago et une au campus de Manzanilla, *en Oriente*. Les trois derniers jours sur les 20 étaient réservés à la rédaction et la présentation de notre rapport. Pour le traduire en espagnol, faire prendre l'ascenseur à notre interprète nous a obligés à enfreindre carrément les règles, ensuite il couchait avec moi et nous lui montions à manger.

Les points essentiels du rapport :

**1** - En dehors de quelques cas (écoles de mécanique, école de la pêche, école d'insémination artificielle de Manzanilla), l'enseignement est

entièrement théorique, les labos ne sont pas utilisés, aucun travail sur le terrain.

Et, curieusement, aucune notion d'économie n'est enseignée.

**2** – Faute d'enseignants techniques formés, un élève qui a *excellé* dicte plus ou moins son cours à ceux de la classe au-dessous. Une véritable formation d'enseignants techniques reste à créer.

**3** – les élèves sont fatigués : le service militaire, la participation à la *zafra des dix millions de tonnes de sucre*, les études...

**4** – Nous pourrions éventuellement, en 1971, dans le cadre des *Cours d'été*, amener 20 à 30 collègues de l'enseignement agricole pour faire uniquement de l'enseignement pratique avec des profs ou futurs profs cubains.

Nos interlocuteurs ont apprécié le rapport et trouvé intéressante notre proposition. Notre collègue Manchon, qui a travaillé à Cuba plus tard sous l'égide de l'UNESCO a lu ce rapport a été surpris qu'en trois semaines nous ayons vu et compris tant de choses.

## 1971

Notre proposition de 1970 a été suivie d'effet. Il a été plus facile de recruter des profs de biologie et physique-chimie que des ingénieurs. Partant pour six semaines, nous étions 25, plus quelques *accompagnants* (des conjoints invités, qui n'ont payé que la moitié du voyage Madrid-La Havane). Deux surprises: l'enseignement technique était passé au ministère de l'Éducation, et, en août, c'étaient les premières vacances scolaires depuis la Révolution, mais les responsables du secteur ont su trouver des volontaires, profs et inspecteurs. L'engagement sur l'enseignement pratique a été totalement respecté, même s'il y a eu des demandes de théorie. On m'a adjoint un Uruguayen qui avait été marchand de vin à Paris et qui faisait une formidable traduction simultanée. Biologistes et agricoles travaillaient à l'institut *Ruben Villena* près de l'aéroport, on partait pour la journée en *wavita* (minibus) Alfa Romeo.

Tout s'est passé dans une excellente ambiance de travail, nous avons même été initiés à la *pelota* (le base-ball, sport national). Des sorties organisées, labo de biotechnologie, centre génétique bovin de Picadura, un week-end à Trinidad et Cienfuegos,

un autre au centre de tourisme de la province de Pinar del Rio. Et, en soirée à La Havane, ICAIC (Institut du cinéma) ou tribunal populaire, ou travail volontaire jusqu'à minuit pour agrandir le stade de l'Amérique latine, et des dimanches dans le *Cordon de la Havane* (cueillette de café ou destruction de mauvaises herbes...à la machette !), et, pour moi, un dimanche dans les rizières avec des agros de l'INRA. Le 25 juillet (la veille de la fête nationale, à laquelle nous avons participé au milieu d'un million de Cubains), avec les coopérants des diverses nationalités, nous avons été invités à une fête campagnarde.

En 1971, nous avons vraiment vécu l'*Hôtel Nacional* et les participants très divers des *Cours d'été*. La délégation SNETAP était perçue comme ponctuelle et responsable, neutre politiquement, contrairement à certains participants des *Cours d'été*. Il n'y a pas eu de suite en 1972, mais nous avons rempli notre contrat. Et c'était, pour les participants, en 1971 comme en 1970, un vrai moyen de voir Cuba de l'intérieur, et même un privilège car, en ces années-là, 600 visas par an seulement étaient délivrés aux étrangers hors Comecon (plus de deux millions aujourd'hui). Cinq ans après la création du SNETAP, c'était une affirmation à l'international.

Le SNETAP a été jaloué par les syndicats d'ingénieurs et par certains fonctionnaires du Ministère, mais c'est lui qui a été choisi. Les délégués au Congrès de Périgueux en avril 1971 ont pu admirer une magnifique exposition d'affiches cubaines, celles de nos affiches qui avaient échappé à la police franquiste lors de notre retour dans le monde libre.



Marcel Debelley

## REMBOURSEMENTS MEDICAUX- DEPASSEMENTS D'HONORAIRE

### INTRODUCTION

Ces deux articles sont des extraits d'informations données par le site de l'Assurance Maladie (AMELI) et de la Mutuelle Générale.

J'ai constaté autour de moi une grande ignorance de ces dispositions et ai fait moi-même les frais de mon inexpérience.

Aussi, il serait très intéressant et utile pour tous que nos camarades retraités puissent envoyer des compléments d'info, sur ces sujets ainsi que des témoignages personnels .

Je vais donc donner le « la » :

### SECTEUR 3

Dans un contexte d'urgence, je consulte l'annuaire et trouve dans le quartier du Faubourg Saint-Germain à Paris l'adresse d'une ophtalmologue : luxe, calme, et volupté certes...

Je découvre (à quel prix !!) le secteur 3 (non conventionné).

### SECTEUR 2

Retraitée, je déménage dans la banlieue de Bordeaux, des collègues me communiquent le nom de leur gynécologue : je découvre alors le secteur 2 ! (dépassement d'honoraires, non remboursé) ;

Bien vite d'autres collègues m'indiqueront le nom d'un spécialiste du secteur 1.

### SECTEUR 1+2

Opération de la cataracte diagnostiquée, je prends contact avec deux cliniques :

**1- ► Clinique 1** : L' ophtalmo prévu est en dépassement d'honoraires (S2), quant aux anesthésistes certains sont secteur 1, d'autres secteur 2!!

**2- ► Clinique 2** : l'ophtalmo secteur 1, tous les anesthésistes sont de secteur 2. Lors de la consultation, j'exprime mon étonnement ; l'anesthésiste décide alors de m'appliquer le remboursement mutuelle (??!).

► **Optique** : 2 devis demandés pour des lunettes identiques font apparaître une différence de 100 euros...

**Conclusion** : Nécessité absolue de s'informer

### **1 - REMBOURSEMENTS MEDICAUX / QUELLES RETENUES?**

**Deux types de retenues sont prélevées sur vos remboursements : la franchise médicale et la participation forfaitaire.**

#### **A - La franchise médicale**

- 0,50 € par boîte de médicaments
- 0,50 € par acte paramédical (infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, orthoptistes, orthophonistes, et les pédicures /podologues) limités à 2€ maximum par jour acte paramédical
- 2€ par transport réalisé en transport sanitaire limité à 4€ par jour
- 50€ est le plafond annuel que l'assurance Maladie préleve par personne. Une fois ce plafond atteint la retenue ne s'applique plus.

#### **B - La participation forfaitaire**

- 1 € par acte ou consultation réalisé par un médecin généraliste ou spécialiste

- 1 € par examen de radiologie
- 1 € par acte de biologie médicale
- 50€ est le plafond annuel que l'assurance Maladie préleve par personne. Une fois ce plafond atteint la retenue ne s'applique plus.

### Cumulé, le plafond annuel de retenues s'élève à 100€ par personne

Ces retenues sont directement déduites de vos remboursements ;

En cas de tiers payant, elles seront déduites lors de vos prochains remboursements.

Comment être informé(e) de l'évolution de ces retenues ?

Le site de l'assurance maladie (AMELI) prévoit la création d'un compte permettant ce suivi. Mais, la MGEN par exemple donne l'info lorsqu'elle assure l'ensemble des remboursements .

## 2 - LES DEPASSEMENTS D'HONORAIRES

L'Assurance-Maladie définit des tarifs pour chaque acte médical comme une consultation de généraliste ou de spécialiste, de dentiste pour chaque acte ou opération chirurgicale, pour chaque examen biologique ou radiologique. Néanmoins, le prix à régler dépasse souvent le tarif...

Pourquoi : Et comment cela fonctionne-t-il ?

Comment vous y retrouver dans tous ces tarifs différents ?

### Les dépassements d'honoraires concernent trois types de médecins

#### Les médecins de secteur 1

Les médecins dits conventionnés en secteurs 1 appliquent le tarif défini par l'Assurance Maladie. Néanmoins, ils peuvent appliquer un dépassement d'honoraires, "pour exigence particulière de leur malade", par exemple pour une visite à domicile en dehors des heures habituelles de consultation du médecin, ou pour un appel en urgence qui s'avère un appel de confort, ou encore si vous consultez en dehors du parcours de soins coordonnés.

Ce dépassement d'honoraires ne sera pas remboursé par l'Assurance Maladie.

Pour le remboursement du tarif de la consultation l'assurance maladie prend à charge 70% et la complémentaire santé, si vous en avez une, prend le reste à charge, sauf 1€ qui restera à votre charge.

#### Les médecins du secteur 2

Les médecins dits conventionnés en secteurs 2 sont autorisés à appliquer des tarifs libres. Donc un dépassement systématique. Vous êtes ensuite remboursé sur la base du tarif de l'Assurance Maladie. Une partie du prix de la consultation reste donc à votre charge, et peut être remboursée par votre complémentaire maladie ou non selon votre contrat.

Les médecins appliquant les dépassements d'honoraire sont beaucoup plus nombreux et les dépassements plus élevés dans les grandes villes où les loyers sont très chers. En effet, le prix de la consultation étant le même dans toute la France, certaines zones sont en pratique inabordable pour les médecins en secteur 1, vu les tarifs des consultations.

#### Les médecins du secteur 3

Ils sont non conventionnés. Votre consultation ne sera donc pas prise en charge par l'Assurance Maladie, mais elle peut vous rembourser le tarif d'autorité, soit environ 1€.

Votre assurance complémentaire santé peut vous rembourser tout, une partie, ou rien selon votre contrat d'Assurance Santé.

### ► Les consultations et soins dentaires (détartrages, soins d'une carie, dévitalisation...)

Elles sont remboursées sur la base de 70% du tarif défini par l'Assurance Maladie.

L'assurance complémentaire santé peut rembourser le reste à charge selon le contrat. Il existe des dépassements d'honoraires dans le cas d'exigence particulière du patient (par exemple consultation à des horaires inhabituels) ou bien si le dentiste dispose d'un droit permanent au dépassement.

## ► Les prothèses dentaires

Leur tarif est libre, le dentiste peut donc les facturer au prix qu'il estime juste. Ces prothèses sont prises en charge par l'Assurance Maladie sur la base de 70% du tarif très inférieur à leur coût réel (le tarif d'autorité). Le dentiste doit fixer ses prix avec tact et mesure et fournir devis.

## ► Les traitements d'orthodontie

Ils peuvent être pris en charge avant l'âge de 16 ans, à condition de demander une entente préalable auprès de la caisse d'Assurance-Maladie. Ils ne sont pourtant pris en charge que très partiellement, car leur prix est librement fixé par les orthodontistes et ces soins ne sont remboursés que sur la base de 70 % d'un tarif d'autorité généralement très inférieur au coût réel. Le tarif doit là aussi être fixé avec tact et mesure et un devis détaillé doit être fourni.

## Les dépassements d'honoraires en chirurgie

### Cliniques et secteurs privés des hôpitaux

**Attention – Les cliniques mutualistes ou même l'hôpital peuvent disposer d'un secteur privé.**

Dans les services publics des hôpitaux, il n'y a pas de dépassement d'honoraire. En revanche, un grand nombre de médecins exerçant en clinique privée ou dans le secteur privé à l'hôpital appliquent des dépassements d'honoraires. Le prix du dépassement peut se trouver élevé pour les opérations très techniques où les cliniques doivent investir dans du matériel très onéreux, alors que le tarif de l'Assurance Maladie est bas. Néanmoins, à côté de médecins pratiquant des dépassements d'honoraires raisonnables certains exagèrent l'importance des dépassements.

Françoise DUMAIL



### La tempête souffle sur la FGR-FP

Comme vous le savez, le SNETAP adhère pour ses syndiqués retraités à la FGR-FP (Fédération des Retraités de la Fonction Publique). Cette association est formée de différents syndicats de la FSU, d'autres de l'UNSA, de Solidaires-impôts, de FO, d'adhérents directs et d'associations. Cette pluralité permet de débattre et de faire des actions dans l'unité.

C'est la spécificité de la FGR-FP de réunir en une seule association des groupements de formes différentes et de sensibilités politiques diverses, tout cela dans l'unité.

Un des syndicats, le SE-UNSA, vient de se désaffilier à compter du 1er janvier 2016. Etant un des plus gros syndicats adhérents, son départ déséquilibre la FGR-FP, qui pourrait alors devenir quasiment une SFR-FSU (Section Fédérale des Retraités de la FSU) bis, ce qui ne présente aucun intérêt.

Cependant nombre de retraités adhérant au SE-UNSA restent attachés à la FGR-FP et à sa spécificité. Il est fort probable que très rapidement

beaucoup vont se regrouper en une association qui pourra adhérer à la FGR-FP avec la sensibilité politique qui sera la sienne. Si elle est déclarée avant le début du mois d'avril, elle pourra alors être agréée par la CE nationale.

Elle pourra envoyer des délégués mandatés au congrès national du mois de juin et ses membres pourront se faire élire dans les CE départementales.

En attendant, les membres des CE qui appartiennent au SE-UNSA peuvent continuer leurs activités jusqu'aux prochaines assemblées générales car ils ont été élus sur leur nom et non sur leur appartenance.

Il faudra cependant être vigilant au moment des AG départementales qui vont se tenir au printemps pour ne pas laisser une section départementale en déshérence.

Syndiqués du SNETAP/FSU, je tenais à vous informer de ces soucis.

Hélène Pognant élue à la CE nationale de la FGR-FP  
représentant le SNETAP/FSU  
à la réunion annuelle des syndicats de la FGR-FP

## LES DESERTS MEDICAUX

**Ils n'existent pas seulement dans les territoires ruraux**, les campagnes. Ils concernent aussi les petites villes, les villes moyennes et même Paris car il y a de très fortes disparités à l'intérieur de chaque région, département ou même bassin de vie. Ainsi, en Ile-de-France, la Seine et Marne est nettement sous dotée. En Midi-Pyrénées, région où la démographie médicale est satisfaisante, sur le territoire du Grand Toulouse, le nombre de généralistes a diminué de 7,6% entre 2007 et 2015 alors que la population a augmenté de 5,4%.

### La France est confrontée à une pénurie de médecins.

La répartition inégale sur le territoire n'est pas la seule responsable des déserts médicaux comme on voudrait nous le faire croire. Il y a une pénurie qui est **liée à l'instauration d'un numerus clausus** pour les études médicales en 1972. Il a limité puis réduit le nombre d'étudiants. Pendant la décennie 1990 il est tombé à 3500 par an alors qu'il était supérieur à 8 500 dans les années 1970. Il a progressivement remonté mais n'a atteint le cap des 7 000 qu'en 2007.

D'après l'Atlas de la démographie médicale publié le 26 novembre 2015 par l'Ordre des médecins :

- **La densité médicale** avec 288 médecins pour 100 000 habitants est inférieure à celle de l'Allemagne qui est de 378 mais aussi de la Belgique et de l'Espagne.

- **La population médicale est vieillissante.** Sur un total de 215 539 médecins en activité inscrits au tableau de l'Ordre en 2014, plus du quart, 26,4 % ont plus de 60 ans mais avec de grandes disparités régionales. Si 20,9 % des médecins sont âgés de moins de 40 ans en Nord-Pas-de-Calais, la proportion tombe à 15,9 % en Ile de France, à 14 % dans le Centre et à 8,7 % en Corse.

- **La féminisation des professions médicales s'accroît.** 52 à 53 % des médecins sont des femmes et elles représentent 60 % des généralistes de moins de 40 ans. Elles sont majoritaires à s'installer en milieu rural, le taux le plus élevé étant en Aveyron avec 83,4 %... La féminisation induit une évolution des métiers avec une tendance à réduire le temps de travail pour mieux concilier vie professionnelle et vie privée.

Pour toutes ces raisons on assiste à un **décalage** de plus en plus grand **entre une demande de soins qui augmente** à cause de l'accroissement

de la population et de son vieillissement qui nécessiterait plus de spécialistes en gériatrie notamment, et une **offre médicale qui globalement régresse**. Compte tenu de la durée des études ce déclin va se poursuivre jusqu' en 2020 d'après le Conseil de l'Ordre.

Cette situation a des **conséquences multiples** :

- Accroissement des délais pour obtenir une consultation;
- Réduction des moyens pour la prévention (médecine scolaire et médecine du travail)
- Multiplication des dépassements d'honoraires y compris chez les généralistes et les kinés
- Compétition entre collectivités territoriales voisines en zones rurales pour attirer et permettre l'installation de médecin;
- Recrutement de médecins à l'étranger (25 % des nouveaux inscrits au Conseil de l'ordre sont étrangers) qui se fait au détriment des pays d'origine.

### La Ministre de la santé a présenté

le 26 novembre 2015 le «Pacte territoire santé 2» avec un **plan d'action** pour inciter les médecins libéraux à s'installer dans les territoires manquant de professionnels et renforcer la couverture médicale des territoires.

Les principales mesures annoncées sont l'augmentation du numerus clausus dans une dizaine de régions, soit 500 médecins supplémentaires, et le doublement de 500 en 2015 à 1000 en 2017 du nombre de contrats de praticien territorial de médecine générale, contrat qui garantit un revenu pendant les premières années aux jeunes qui choisissent d'exercer sur des territoires fragiles.

Ce sont des mesures positives mais **l'accroissement du nombre de médecins demande un investissement très important** en personnel, en équipement, en recherche pour en assurer la formation, donc **des moyens de financement pour l'enseignement supérieur**. L'augmentation du nombre de professionnels de la santé est nécessaire mais pas suffisante **pour lutter contre les déserts médicaux et les inégalités d'accès aux soins**. Il faut que la **médecine** soit un **service public** car avec le système libéral les médecins vont là où ils peuvent gagner de l'argent, pas là où il y a des besoins. Sources : Intervention de F. Bardot aux journées d'automne de la FSU.

André LANGUILLE

## La PUMA ?? : Protection Universelle Maladie

Le projet de loi de finances de la S.S. (PLFSS) 2016 est en ce moment soumis au vote des parlementaires.

Ce PLFSS est une disposition qui s'inscrit de fait dans le pacte de responsabilité du gouvernement qui se traduit par des allègements de cotisations employeurs et des économies d'importance sur les dépenses santé en particulier dans le domaine hospitalier.

Pourtant la dotation aux hôpitaux publics est insuffisante et se multiplient les déséquilibres budgétaires de très nombreux CHU et hôpitaux publics.

La « nouveauté » de ce PLFSS 2016 est consacrée à l'instauration de la P.U.M.A: Protection universelle maladie dont l'objectif est de modifier l'architecture du risque maladie.

La création de la PUMA entérine le fait que ce n'est plus le travail qui est le pilier de la S.S.

Actuellement le régime général des salariés est financé à plus de 50% par les cotisations versées par les salariés et les employeurs.

La PUMA ne crée pas de nouveaux droits mais elle casse le lien entre le travail et la S.S.

Ce que propose le gouvernement avec la PUMA c'est le remplacement de l'architecture actuelle de la S.S par un système de base pour tous financé par l'impôt pendant que l'A.N.I. rend la complémentaire santé obligatoire pour les salariés des entreprises.

Concrètement il s'agit de la privatisation de notre système d'assurance maladie qui ouvre la voie au capital par le biais des assurances privées : c'est la fin du salaire socialisé.

Le MEDEF applaudit qui exige cette orientation depuis la Libération et c'est Denis Kessler, représentant des assurances privées qui déclarait il y a quelques années « *qu'il fallait en finir avec les objectifs sociaux du Conseil national de la résistance* ».

Notre S.S. créée à la Libération est toujours le meilleur système de prise en charge car il est le plus égalitaire face à la maladie et notre S.S. est enviée par la plupart des salariés des pays européens.

La PUMA est donc un moyen d'éloigner les assurés sociaux de la S.S.

S'il est vrai que les salariés rencontrent de plus en plus de difficultés pour faire valoir leurs droits suite à des changements de situation professionnelle ou familiale, ce sont les conventions d'objectifs et de mission avec leurs coupes budgétaires qui ont entraîné la réduction du nombre de centres d'accueil ce qui crée des difficultés accrues pour les assurés.

Ce qu'il faut aujourd'hui c'est donner à la S.S. les moyens de fonctionner et non de réduire ses fondamentaux.

Comme à chaque fois que la S.S. a été en danger il appartient à tous les salariés, à tous les retraités de la défendre.

La PUMA est au contraire une offensive contre les acquis sociaux, contre les principes égalitaires face à la maladie voulus par le CNR.

Jean Cesbron

## Pensions et pouvoir d'achat en 2016

**L**e gouvernement a «octroyé» aux retraités une augmentation des pensions de 0,1% au 1er Octobre 2015 c'est une véritable insulte, un mépris caractérisé.

Ce gouvernement a-t-il pris la mesure de l'acte « caritatif » qu'il vient d'assumer. La pension moyenne mensuelle des retraités se situe autour de 1200 euros soit pour une revalorisation de 0,1% 1,2 euro par mois ou mieux encore 3 centimes d'euro par jour. Un scandale!!! Madame Chirac lorsqu'elle quémandait les « pièces jaunes de la solidarité » s'en tenait aux pièces de 10, 20 et 50 centimes.

Pour la plupart des retraités de nouvelles mesures en 2016 vont rapidement «éponger» cette aumône 2015 : Quelques précisions peu réjouissantes à ce sujet.

### COMPLEMENTAIRES SANTE :

Le désengagement de la sécurité sociale, les nouvelles économies à réaliser sur les dépenses d'assurance maladie, les taxations progressives qui atteignent jusqu'à 13,27% vont obliger les complémentaires santé à augmenter leurs cotisations.

En 2016 sur les pensions pour les retraités de moins de 70 ans, 4,02%, pour les retraités de plus de 70 ans 4,19% de plus.

### IMPOTS LOCAUX

En 2016, les bases de calcul des impôts locaux seront relevés de 1%.

### INFLATION EN 2016

Les prévisions sont floues, variables.

L'inflation n'entraînera une éventuelle hausse des pensions qu'en Octobre 2016.

La Loi de janvier 2014 a supprimé la commission tripartite où siégeaient les syndicats.

Jusqu'en 2013, le bilan de l'inflation constatée sur l'année précédente et l'inflation prévue sur les 12 mois en cours déterminaient l'augmentation des pensions. C'est fini.

Depuis la Loi de 2014, l'augmentation des pensions court après les constats d'inflation de l'année précédente, constats faits par des technocrates nommés par le Ministère.

Le cumul des retards sur l'inflation décrochera encore davantage le pouvoir d'achat des retraités par rapport aux salaires et à la création des richesses en France.

### BILAN :

2013 : année des dupes : + 1,3% de revalorisation mais création de la CASA à 0,3%. Résultat 1% pour les retraités imposés.

2014 : 0% de revalorisation

2015 : 0,1% : à votre bon cœur messieurs-dames!!!

2016 : nouvelles augmentations d'impôts, cotisations revues à la hausse pour les mutuelle.

Travail de Bernard Colou (SFR 44) Production reprise par J. Cesbron

## Vers une baisse des remboursements ?

**D**ans une note le Trésor s'interroge sur le remboursement des soins aux malades chroniques.

La Direction du Trésor, dans un rapport datant de l'été dernier préconise de mettre fin à l'exonération du ticket modérateur, partie des soins non payée par la S.S. et remboursée par les complémentaires.

Cette exonération du ticket modérateur était accordée aux malades chroniques souffrant de pathologies cardio vasculaires, de diabètes ; de cancers.

La note des services financiers plaide en faveur de la mise en place d'un plafond universel de 570 euros annuels afin de réduire les dépenses de certains patients contraints de payer les participations forfaitaires ou souffrant de maladies non liées à leur pathologie chronique.

Cette orientation a en réalité essentiellement pour objet de réformer la prise en charge à 100% des affections de longue durée (ALD) pour réaliser des économies budgétaires au détriment de malades durement atteints.

La démarche entreprise par les services du Ministère de l'économie s'appuie sur le constat que les bénéficiaires de l'ALD représenteront 20% de la population en 2025 contre 14,5% en 2011.

Cette augmentation du nombre de prestataires de l'ALD est liée évidemment au vieillissement de la population.

Toujours selon la note le coût du dispositif de l'ALD est aujourd'hui de l'ordre de 12,2 milliards soit moins de 10% du budget de l'assurance maladie (170 milliards d'euros).

La dépense calculée des ALD pour la décennie à venir devrait donc augmenter et les services n'ont pas d'autre proposition que de remettre en question l'ALD car les services concernés *« n'ont pas de moyens pour la maîtriser »*

Encore une fois seules des mesures comptables sont préconisées pour **« régler et réguler »** les prestations sociales.

La Loi sur le vieillissement de la population française ne prévoit toujours pas les moyens de son financement.

Les mesures envisagées sur le devenir de l'ALD ne sont pas porteuses d'optimisme.

Jean Cesbron

## La guerre...

**L**e Président de la République, son premier Ministre, les ténors de la politique, la «une» des quotidiens, les déclarations des éditorialistes, pour tous, dans un ensemble parfait, la cause est entendue : c'est la guerre.

Mais la guerre aujourd'hui a une autre signification que celle des guerres d'hier.

Certes toutes les guerres sèment la terreur, toutes les guerres sont meurtrières, toutes les guerres sont porteuses de violence, de destructions, elles sont sources de misère, d'aggravation des inégalités.

La guerre, toutes les guerres devraient être interdites, empêchées et la Charte des Nations Unies de 1946 est porteuse de ce postulat.

Elle n'est pas respectée, elle n'est pas appliquée.

Et pourtant l'ONU pourrait s'en donner les moyens du fait de l'existence d'un Conseil de Sécurité, d'une force d'interposition, les casques bleus.

Depuis 1947, depuis la guerre froide, les conflits pourtant ont été nombreux, sur tous les continents, et n'ont cessé d'ensanglanter la Terre.

Les « guerres actuelles » ne sont pas les « guerres d'hier ». On ne fait plus de guerres territoriales, de revanches canonnières.

Les guerres du XX ème et du début du XXI ème siècle sont des guerres idéologiques, d'affrontements économiques, de conflits financiers, de main-mise sur des biens et des ressources potentiels.

Seule la paix mondiale, la coopération internationale peuvent régler les contentieux inévitables dans les rapports internationaux.

La barbarie des actes du Vendredi 13 Novembre 2015 à Paris et St-Denis est inqualifiable et les Républicains que nous sommes condamnent avec gravité de telles horreurs commises envers des innocents.

Mais pour autant ne doit on pas s'interroger : d'où viennent l'argent et les armes des tueurs?

L'organisation terroriste dispose de moyens financiers considérables fournis en partie par certains pays du Golfe alliés à des puissances occidentales et du commerce du pétrole vendu en Occident par des réseaux mafieux.

D'où viennent les armes ? Tout à la fois des USA, d'Angleterre et de France. Le camp de Satory en France n'est-il pas le plus grand marché mondial des armes les plus sophistiquées et les djihadistes en usent comme ils ont récupéré les reliquats des arsenaux libyens et les abandons de matériels US en Irak... *La « guerre à l'ancienne » n'est plus et c'est tant mieux.*

Utilisé à tort et à travers le mot « guerre » devrait être proscrit aujourd'hui. C'est tout faire pour la Paix qui doit devenir l'objectif de tous les peuples.

Jean Cesbron

## Réunion du collectif le 7 janvier 2016



Etaient présents :

M. Debelley, A. Languille, M-F. Dumail, J. Cesbron, A. Leblanc, J. Molins, A. Ferriol, C. Berge, P. Laborde, J. Molins et H. Pougant

Excusés : F. Lafferrière, J. Vermillard J-P. Juillard, F. Barre, J-C. Pux.

Après nous être offerts mutuellement nos vœux en ce début d'année, nous avons repris la trame traditionnelle de nos réunions, à savoir en première partie une présentation de l'évolution de la situation générale, sociale, économique et politique de la France, de l'Europe et du Monde pendant le trimestre précédent, présentation faite par André Languille. Vous pouvez en lire un condensé dans ce journal.

Puis nous avons passé en revue nos activités passées et à venir :

- *Journées d'automne de la FSU* : elles ont eu lieu les 25 et 26 novembre. Nous y avons traité notamment des déserts médicaux (voir l'article de A. Languille), des femmes et la retraite et du fonctionnement des SFR départementales ainsi que de leurs relations avec la SFR nationale. Trois représentants du SNETAP ont pu y participer : André Languille, Annick Leblanc et Hélène Pougant.

- *Congrès départementaux de la FSU* passés ou à venir pour préparer le *congrès national* qui aura lieu au Mans du 1 au 5 février. Hélène Pougant représentera les retraités au sein de la délégation SNETAP.

- *Congrès FGR-FP 2016* : il aura lieu à Caen du 14 au 16 juin. Annick Leblanc, Francine Barre et Hélène Pougant (élue à la Commission Exécutive Nationale) y participeront pour représenter le SNETAP. Le temps s'étant révélé trop court lors de notre réunion, nous avons décidé avec l'aval du secrétaire général de réunir une commission restreinte courant février pour travailler sur les amendements à la motion 2016.

Nous avons enfin préparé ce numéro de votre bulletin catégoriel.

Notre prochaine réunion aura lieu le mardi 10 mai 2016

*Si certains d'entre vous ont envie de faire partager leurs lectures ou leurs spectacles, ils peuvent nous envoyer leurs impressions, sensations...Elles seront les bienvenues. Nous les ferons paraître dans nos prochains bulletins. C'est ainsi que vous trouvez aujourd'hui la note de lecture de F. Pornon.*

### André LANGUILLE

3 allée Beausoleil- Apt 33  
80090 AMIENS  
andre.languille@libertysurf

### Hélène POUGNANT

56 rue de vert  
86360 CHASSENEUIL DU POITOU  
helene.pougant@neuf.fr